

COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapport d'activité 2022

Nous avons poursuivi les actions engagées, en cohérence avec notre feuille de route. En consolidant ainsi nos démarches « Re'Fly » sur le recyclage du matériel de vol libre d'une part, et « Vol Libre et Milieux naturels » d'autre part (outils pédagogiques) ; nous donnons de la visibilité à ces actions. Nous sommes de plus en plus fréquemment sollicités sur ces sujets (mais pas seulement) ce qui témoigne d'une évolution de notre société et du mouvement sportif.

Le développement durable dans le vol libre est depuis plusieurs années l'un des axes forts de notre fédération et nous le ferons savoir par une communication interne et externe renforcée.

L'équipe : Michel APPRIOU, Dominique JEAN, Sonia OULDALI, Serge TUAZ. Élu au poste de Secrétaire général de la FFVL, Michel JOULOT quitte la ComDD.

1. Carte Re'Fly sur le site ffl.fr : le recyclage du matériel de vol libre

La **plateforme FFVL de réemploi-recyclage du matériel de vol libre** a fêté son premier anniversaire et **17 structures de réemploi-recyclage¹** sont recensées sur la **carte Re'Fly** (ffvl.fr).

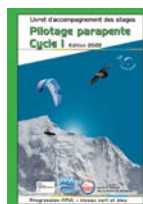
Rappelons que cette carte identifie les points de collecte (un club ou une école FFVL) qui se chargent ensuite de transmettre le matériel au recycleur. Le type de matériel concerné y est aussi mentionné.

Ecologic, l'éco-organisme agréé en France en 2022 pour la mise en place de la filière REP des ASL², nous a interviewés sur cette démarche et la FFVL fait ainsi partie des cinq ou six fédérations pionnières en la matière.

Pour s'inscrire, voir sur l'Intranet de la FFVL : <https://federation.ffvl.fr/pages/plate-forme-structures-recyclage>. La carte Re'Fly est en accès libre : <https://carte.ffvl.fr/?mode=recyclage> (ou aller sur l'onglet « Infos pratiques » puis « Recyclage du matériel de vol libre »).

2. Vol libre et milieux naturels

En 2021, le référentiel de connaissances « Vol libre et milieux naturels », rédigé par le groupe de travail ad hoc (P. Filippi, A. Lambert, A. Million et S. Tuaz) a été intégré aux supports pédagogiques (livrets d'accompagnement des stages *Initiation* et *Cycle 1* + Planche pédagogique), en collaboration avec PP. Ménégos :



Ce travail a été présenté au RASMO (rassemblement des moniteurs) de novembre 2022.

¹ en partenariat avec des clubs ou écoles affiliés à la FFVL

² REP des ASL = Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) sur les Articles de Sport et de Loisir : nouvelle filière de collecte et recyclage effective au 1^{er} janvier 2022 et instaurée par le décret n° 2020-1455 du 27 novembre 2020 (loi AGEC - Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire du 10 février 2020)



3. Échanges institutionnels : Ministère et CNOSF

Nos échanges avec le CNOSF et la Mission Sport et développement durable du ministère des Sports – via le **Club Développement Durable des Fédérations Sportives et Liges Professionnelles** – ont beaucoup porté sur le recyclage (mise en place de la filière REP), la sobriété énergétique et, sans surprise, la montée en puissance de Paris 2024.

Au CNOSF, nous participons aussi au groupe des **fédérations de sports de nature** qui a été créé cette année.

La participation de la FFVL dans ces groupes permet de faire connaître les actions du vol libre et d'apprendre des autres, de se tenir informés et, si besoin, d'agir collectivement avec d'autres fédérations.

4. Échanges sur les milieux naturels

La FFVL échange avec divers acteurs de la gestion et de la protection des milieux naturels ayant des conventions avec certains d'entre eux. La ComDD y participe, tout comme la commission Sites et espaces de pratique, d'autres bénévoles de terrain et des membres de l'équipe de la Direction technique nationale.

Une convention nationale entre la FFVL, la DREAL Nouvelle Aquitaine, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), le Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Savoie (ASTERS-CEN74), le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Corse (SMPNRC), Nature en Occitanie (NeO) et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA), dite « convention rapaces » devrait être signée prochainement. Elle concerne les **ZSM³** à éviter pour le Gypaète barbu et le Vautour percnoptère, rapaces rupestres bénéficiant de Plans Nationaux d'Actions.

La ComDD encourage la création d'un fichier de **contacts référents FFVL** pour intervenir dans les échanges / négociations au niveau local (parcs naturels ou régionaux, ZSM ou bulles de quiétude, etc...).

5. Autres sujets

En 2021, nous avons proposé aux clubs et écoles la création du poste d'**animateur développement durable** en particulier quand le club (ou l'école) est acteur de Re'Fly ou qu'il a des personnes très actives sur ces sujets. Cet appel a eu peu de succès et la création d'un **réseau** d'animateurs développement durable, sur le modèle du réseau des animateurs sécurité, est toujours en gestation.

Faites-nous part de vos suggestions : com.devdurable@ffvl.fr

Sonia Ouldali, Présidente de la commission Développement durable
s.ouldali@ffvl.fr

³ ZSM = Zone de Sensibilité Majeure, composée d'une zone cœur, elle-même entourée d'une zone tampon.